

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 77

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 17

I. – Au début de l’alinéa 2, insérer les mots :

« Montant maximal de l’objectif de dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse ».

II. – En conséquence, supprimer la première ligne de la première colonne du tableau du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à donner un titre au tableau de l’alinéa 2 et à supprimer la première ligne de la première colonne, devenant par conséquent inutile.